

REGLEMENT :

1. L'horaire

Les enfants sont en classe le matin de 8h25 à 11h50

L'après-midi de 13h15 à 15h20

Le mardi après-midi de 13h15 à **14h55**

Le mercredi de 8h25 à **12h10**

Nous demandons de respecter strictement les horaires de classe. Veuillez prévenir si vous venez rechercher les enfants pendant les heures de classe ou si vous devriez le conduire plus tard. Attention, les jours où les enfants ont psychomotricité à la première heure, il faut arriver à 8h25 précise.



2. Accueil du matin

Avant 8h25 veuillez conduire votre enfant dans la salle d'accueil et quand la cloche sonne, les enfants forment un rang que l'institutrice viendra rechercher.

!!! **La cloche est réservée uniquement au personnel éducatif.**

L'accueil en classe est un bien pour l'enfant. Nous accordons une très grande importance à ce moment : tout d'abord l'enfant est reconnu par son institutrice et peut commencer sa journée à son rythme. Ensuite les parents peuvent rencontrer l'institutrice et observer les travaux des enfants. **Toutefois, nous vous demandons de ne pas trop vous attarder, de respecter l'horaire.**



3. Document

Nous avons besoin pour nos dossiers administratifs **d'une composition de ménage**, ce document est fourni par votre administration communale. En cas de déménagement pendant l'année scolaire, veuillez nous faire parvenir une nouvelle composition de ménage.

N'oubliez pas de nous avertir si votre numéro de *Gsm* change !

Tous les documents remis pendant l'année par l'intermédiaire de la farde de communication de votre enfant **est à rentrer le plus rapidement possible.**





4. Garderie

Les garderies sont payantes (1€ l'heure) et sont organisées dans les deux implantations. Attention, tout retard après 18 h sera sanctionné d'une somme de 12,50€

- ☞ De 7h à 8h15
- ☞ De 16h à 18 h
- ☞ Le mercredi de 12h à 18h

Pendant les congés scolaires (sauf juillet et août) l'ASBL CAPE assure une garderie payante dans l'implantation de la chaussée de Bruxelles de 7h30 à 17h30

L'inscription est obligatoire en téléphonant au 067/21.21.60 ou sur le site www.cape-asbl.be

5. les services

Dans le décret, la Ministre rappelle avec force que l'enseignement est gratuit en Belgique. Toutefois, l'école offre certains services payants et donc facultatifs qui ne tombent pas sous cette loi.



- ☞ Pour accompagner le repas tartines, un bol de potage à 5€ pour 20 bols (uniquement pour l'école du centre).
- ☞ Si vous désirez un repas chaud complet et équilibré au prix de 3,50€ (voir courrier en annexe).
- ☞ Possibilité de souscrire un abonnement à une revue ou un livre.

6. Les sorties

Nous demandons aux parents d'être présents aux sorties et nous insistons pour que vous respectiez les heures d'ouvertures des portes.

Si une autre personne devait reprendre votre enfant, veuillez en avvertir l'institutrice, par un petit mot ou par un coup de téléphone.

Pour la rue des Fontaines : jusqu'à 9h vous pouvez rentrer par la grande grille ; après cette heure, vous devez rentrer par la petite grille qui se trouve dans la ruelle. A 15h20, la grande grille sera ouverte jusqu'à 16h. **Il est interdit de se parquer dans la cour de récréation ni devant la grille (la sécurité de votre enfant en dépend !!!!)**

Pour la chaussée de Bruxelles : la petite porte bleue sera fermée à 9h. Elle s'ouvrira en fin de journée soit à 15h20. En sortant assurez-vous que la porte soit bien fermée.

7. Conseils pratiques

Afin d'aider les institutrices dans leur tâche, nous vous demandons de **MARQUER** les vêtements, le cartable, les boîtes à tartines, les bonnets, écharpes ainsi que toutes les affaires personnelles de votre enfant.



Si nous constatons qu'un enfant a des poux, vous serez prévenus par un courrier et nous vous demandons de traiter la chevelure. En cas de non-respect, nous serons dans l'obligation de contacter le Centre de Santé.



En cas de maladie contagieuse de votre enfant nous souhaitons être avertis. En effet, il y a des maladies que nous devons déclarer au centre de santé.



Nous vous demandons, dans le cas où nous devrions donner un médicament à votre enfant, une prescription du médecin traitant et de signer un document qui décharge l'institutrice.

Pour les enfants en maintien en 3^{ème} maternelle, toute absence doit être signalée à l'école. Les absences pour maladie de moins de 3 jours ainsi que toute absence, même d'un jour, devront être justifiées au moyen d'un écrit signé et daté par les parents. Les absences qui dépassent trois jours devront être justifiées par un certificat médical.



Il est souhaitable que votre enfant soit propre pour rentrer à l'école mais nous sommes tout à fait conscients qu'un enfant de 2 ans $\frac{1}{2}$ n'est pas toujours prêt pour sa rentrée en maternelle. Pour cela nous vous demandons de fournir les langes très régulièrement. Pour les plus petits, prévoir des vêtements de rechange et la literie marquée pour la sieste.



Les parents fournissent à la classe 2 boîtes de mouchoirs en papier et une boîte de lingettes (uniquement pour la classe d'accueil)



Pour les séances de psychomotricité, les enfants doivent posséder une paire de sandales de gymnastique.



Pour la facilité de votre enfant, nous vous recommandons de choisir un cartable facile à ouvrir (testez le avec lui) assez grand et sans roulette (pour les enfants de la chaussée de Bruxelles) pouvant contenir une farde de communication de 18 cm de large et 23 cm de haut qui sera fournie par l'école.



Veuillez équilibrer les repas de vos enfants. Evitez le chocolat. Les sucettes, les chips, les chewing gums et les cacahuètes sont interdits. **Dans toutes les classes, les institutrices organisent des collations « bonne santé ».** Pas de jus uniquement des petites bouteilles d'eau avec une « tute » ou une gourde, sur laquelle le nom de l'enfant est indiqué

8. **Changement d'école**

Si votre enfant devait nous quitter après le 15 septembre, vous devez légalement nous le signaler. Une demande de changement sera envoyée à Madame l'Inspectrice

9. **Payement**



Une facture vous sera remise en fin de chaque mois ; elle reprendra l'ensemble des frais du mois écoulé. Elle devra être acquittée dans les 30 jours. A défaut, 60 jours après échéance, une procédure pourra être entamée qui engendrera de plein droit un coût supplémentaire de 25€.



10. **Assurance**

L'institut a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des enseignants à l'égard des élèves et des tiers.



11. **Les jouets**

Il est interdit d'apporter à l'école des jouets de la maison : petites voitures, poupées, Barbie,...ces jouets seront dorénavant confisqués.



12. Conflits

Seuls les enseignants et la direction sont habilités à gérer les conflits entre élèves au sein de l'école.



13. Anniversaires et invitations

Lors des anniversaires et invitations chez un petit copain, nous exigeons un document d'autorisation des parents. Sans ce document l'enfant ne quittera pas l'école.

Lors des anniversaires de votre enfant en classe, **nous vous demandons de ne plus apporter de sachets de bonbons !!**

14. Informations concernant les frais scolaires

Les enfants participeront à une activité par trimestre (un voyage, une visite, un spectacle,...)

Vous recevrez tous les renseignements par le biais du cartable quelque temps avant cette activité.



A partir du mois de septembre 2017, les enfants qui ne participent pas à l'activité nécessitant l'usage d'un autocar. Un « forfait car » vous sera quand même facturé.

- ☞ 2 Spectacles : +/- 6 euros x2 = 12 euros
- ☞ Jeunesses musicales +/- 7 euros par mois
- ☞ Voyage scolaire pour les petits +/- 35 euros
- ☞ Classes vertes pour les 2^{ème} et 3^{ème} +/- 150 euros

15. Faits graves

Tout fait grave intervenant dans l'enceinte de l'école lors d'activités ou sur le chemin de l'école repris dans la circulaire n°2327 du 02/06/08 peut justifier l'exclusion définitive prévue aux articles 81 et 89 du décret du 24 juillet 1997.

16. Evaluations

Trois temps de rencontre vous sont proposés pendant l'année :

- ☞ Une réunion d'information fin septembre
- ☞ Deux rencontres d'évaluations (une au mois de janvier et une au mois de juin)



Nous vous demandons de ne pas apporter de vélo de la maison afin d'éviter toute source de conflits et de dégâts matériels.